



Montréal, le 14 janvier 2026

M. Dexter John
Directeur général
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
25 Avenue Sheppard Ouest, Bureau 100
Toronto, (ON) M2N 6S6
contactcentre@fsrao.ca

Objet : Consultation sur la proposition d'énoncé des priorités de l'ARSF pour 2026-27

Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de la proposition d'énoncé des priorités pour 2026-27 de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'« ARSF »), soumise à titre de consultation publique.

Étant le premier groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec plus de 512 G\$ d'actifs et 7,8 millions de membres et clients¹, le Mouvement Desjardins (le « Mouvement ») offre une vaste gamme de produits et services à l'échelle canadienne, tant pour les clientèles des particuliers que celle des entreprises, incluant la Gestion de patrimoine, l'Assurance de personnes et l'Assurance de dommages. Avec un volume total de prime à plus de 7.6 milliards de dollars, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG) et ses filiales d'assurance comptent parmi les chefs de file en assurance de dommages au Canada². La Caisse Desjardins de l'Ontario (CDO), quant à elle, est la deuxième plus grande caisse de l'Ontario avec 162 000 membres, 34 succursales, et plus de 15,1 milliards d'actifs.

Le Mouvement Desjardins souhaite adresser quelques points clés liés aux priorités et activités proposées par l'ARSF pour 2026-27 et soulever certaines tendances qui mériteraient son attention. Nous espérons que nos commentaires contribueront à renforcer les initiatives réglementaires au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes.

¹ [Fiche de l'investisseur T3 2025](#)

² [Fiche de l'investisseur T3 2025](#)

Transformation des capacités de l'ARSF

Nous sommes satisfaits de constater que l'ARSF priorise l'amélioration de ses systèmes internes afin d'en renforcer l'efficacité et d'améliorer la transparence de ses activités. À mesure que l'ARSF augmente sa portée et sa capacité de collecter et d'analyser des données de l'industrie financière, il est crucial de s'assurer que ces données soient protégées par des systèmes robustes et modernes. Nous espérons également que les améliorations prévues à l'expérience des parties prenantes permettront de simplifier et d'accélérer la délivrance de permis à temps pour permettre une implantation en douceur du nouveau cadre réglementaire visant les agents généraux gestionnaires d'assurance-vie et d'assurance contre la maladie. De même, nous espérons que l'ARSF sera en mesure de concrétiser ses initiatives de partage de données afin d'offrir aux intervenants une valeur ajoutée aux investissements réalisés par ceux-ci, et ce, dans le but de permettre le succès de l'Initiative d'amélioration de la collecte des données (ACD). Il est donc crucial que l'ARSF soit transparente sur les coûts et les bénéfices associés à ses diverses initiatives de modernisation, autant pour les partenaires de l'industrie que pour les consommateurs.

Finalement, nous encourageons l'ARSF à s'assurer de mettre en place des mesures concrètes de lutte contre la fraude en assurance automobile parallèlement à la mise en œuvre du service de signalement des fraudes dans ce secteur.

Harmonisation et commerce interprovincial

D'abord, nous soulignons l'importance d'appuyer les efforts visant à éliminer les barrières commerciales à l'intérieur du Canada. À cet effet, nous saluons les récentes annonces de l'ARSF visant à introduire un nouveau processus de délivrance de permis pour les titulaires de permis équivalent, délivré par d'autres administrations canadiennes. Nous espérons que les améliorations prévues aux systèmes de l'ARSF permettront d'assurer le traitement de ces nouvelles demandes dans les délais requis, car les conséquences pour les consommateurs dont l'agent ou le courtier ne reçoit pas son permis dans les délais requis peuvent être importantes.

Au-delà de la délivrance de permis, nous sommes d'avis que l'ARSF dispose d'une bonne occasion de revoir l'encadrement des caisses et *credit unions* afin de favoriser l'abolition des barrières commerciales pour ces dernières. Comme le constate le Fonds Monétaire International (FMI) dans son dernier rapport³, le cadre réglementaire actuel est complexe et fragmenté, notamment pour les *credit unions* et les caisses populaires souhaitant faire affaire dans plus d'une province en l'absence d'ententes interprovinciales et d'harmonisation des cadres d'assurance-dépôts. Nous encourageons l'ARSF à explorer des pistes de solution en collaboration avec le gouvernement, l'industrie et les autorités provinciales afin de mettre en place des protocoles d'entente avec les autres provinces, d'éliminer les barrières au commerce interprovincial au sein du secteur financier et ainsi simplifier et réduire le fardeau réglementaire. Les barrières actuelles ne sont pas à l'avantage des membres. Elles diminuent la capacité des *credit unions* de croître, de fusionner ou de créer des groupes interprovinciaux dans un environnement d'affaires qui accorde un avantage compétitif aux institutions à charte fédérale pouvant facilement faire affaire dans l'ensemble des provinces. À terme, les barrières commerciales actuelles pourraient générer l'exode des *credit unions* vers d'autres juridictions et ainsi déstabiliser le Fonds de réserve d'assurance-dépôts.

³ [Rapport sur l'évaluation de la stabilité du système financier du Canada](#)

Mise en œuvre du régime de délivrance de permis pour les agents généraux gestionnaires (MGA) en assurance de personnes.

Le Mouvement souhaite la mise en œuvre d'un régime de délivrance de permis pour les agents généraux gestionnaires (MGA) en assurance de personnes qui soit efficace et qui assure une meilleure protection pour les consommateurs. Nous réitérons l'importance de maintenir le dialogue avec l'industrie et le gouvernement afin de peaufiner le projet de règle dans le but de le simplifier et mieux cibler sa portée.

Autres tendances méritant l'attention de l'ARSF en 2026-2027

Le gouvernement fédéral a présenté dans son budget 2025 son cadre proposé pour les services bancaires axés sur les consommateurs (*open banking*). Celui-ci est toujours optionnel pour les institutions financières à charte provinciale. Il est important de souligner que le cadre propose d'octroyer au ministre des Finances le pouvoir de désigner un organisme de réglementation provincial chargé de surveiller l'application de certaines dispositions de la Loi à l'égard des entités relevant de sa compétence (ex. : les coopératives de crédit provinciales). À notre avis, il est important que les institutions financières à charte provinciale n'aient pas un fardeau réglementaire supérieur, et donc un désavantage compétitif, à celui des institutions financières fédérales. Le Mouvement Desjardins encourage l'ARSF à rapidement indiquer ses intentions quant à son rôle au niveau de la supervision du cadre proposé.

De même, le gouvernement fédéral a déposé son projet édictant la *Loi sur les cryptomonnaies stables*. Cependant, certaines incertitudes persistent quant aux traitements légal et réglementaire de ces instruments en vertu du droit provincial. L'ARSF, contrairement au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et à l'Autorité des marchés financiers (AMF), ne s'est toujours pas prononcée sur le traitement à apporter pour les expositions aux cryptoactifs sur les fonds propres et liquidités des assureurs et *credit unions*. Nous l'encourageons à se coordonner avec le ministère des Finances et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour clarifier l'encadrement des cryptoactifs en Ontario, particulièrement au niveau des cryptomonnaies stables.

Au nom du Mouvement Desjardins, nous remercions l'ARSF pour l'occasion offerte de partager nos présents commentaires.

Pour tout besoin d'information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec les soussignés.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

La directrice principale Affaires réglementaires,



Giuseppina Marra, CPA auditrice, IAS.A

Cc.

M. William Boucher, directeur général et chef de l'exploitation de la Caisse Desjardins de l'Ontario

M. Patrick Galarneau, directeur principal Conformité, Distribution, Réseaux indépendants, [Desjardins Sécurité financière](#)

M. Jocelyn Laflamme, vice-président Actuariat et Souscription, [Desjardins Groupe d'assurances générales](#)